



## **Règlement du Triptyque 2018**

### **Article 1. Organisateur**

La Société d'encouragement à l'élevage du Cheval Français, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège social au 7, rue d'Astorg à Paris (75008), immatriculée au SIRET sous le numéro: 318455698, organise un Circuit : le Triptyque 2018 qui récompense, aux travers des performances obtenues par les chevaux lors de chaque épreuve, les participants : propriétaires, entraîneurs et jockeys.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au TRIPTYQUE 2018.

### **Article 2. Acceptation de la réglementation du Triptyque 2018**

L'ensemble des dispositions du présent règlement est expressément agréé et accepté par les participants.

Le simple fait de participer au Triptyque 2018 implique une telle acceptation.

### **Article 3. Principe du Triptyque 2018**

Le Triptyque 2018 se compose de 3 épreuves dont les conditions de participation sont définies par les conditions particulières, publiées au Bulletin Officiel de la SECF.

Le cheval qui remporte les 3 épreuves du Triptyque 2018 permet à son propriétaire de remporter une prime.

Le Triptyque 2018 comporte trois challenges : chevaux, jockeys et entraîneurs. Chaque épreuve du Triptyque 2018 fait l'objet d'attribution de points aux participants.

Le cumul des points acquis par chaque participant détermine les classements des challenges du Triptyque 2018.

A l'issue de la 3<sup>ème</sup> épreuve, les participants ayant cumulé le plus de points sont déclarés vainqueurs des classements leur correspondant.

#### **Article 4. Calendrier du Triptyque 2018**

Vincennes Hippodrome de Paris - Dimanche 7 janvier 2018 – Prix du Calvados  
Vincennes Hippodrome de Paris - Dimanche 21 janvier 2018 – Prix de Cornulier  
Vincennes Hippodrome de Paris - Dimanche 4 février 2018 – Prix de l'Île de France

Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiées sans que l'organisateur ne puisse voir sa responsabilité engagée. Dès lors, une indemnité d'aucune nature ne pourra lui être exigée.

#### **Article 5. Barèmes des points**

##### **5.1. Challenge chevaux**

A chaque épreuve, les chevaux marquent des points selon leur performance obtenue à l'occasion de chaque épreuve, validée par le procès-verbal de ladite course publiée au Bulletin officiel de la SECF.

<u>Classement lors d'une épreuve du Triptyque</u> <u>2018</u>	<u>Points</u>
1 <sup>er</sup>	15
2 <sup>ème</sup>	10
3 <sup>ème</sup>	8
4 <sup>ème</sup>	6
5 <sup>ème</sup>	5
6 <sup>ème</sup>	4
7 <sup>ème</sup>	3
Non placé, disqualifié, arrêté, tombé	1

Un cheval déclaré non-partant, quelle qu'en soit la raison, n'obtient pas de point.

Si le procès-verbal d'une étape doit être modifié ultérieurement sur décision des Commissaires de la SECF, les points attribués initialement sont modifiés en conséquence.

##### **5.2. Challenge jockeys**

Les jockeys marquent des points selon la performance des chevaux qu'ils montent obtenue à l'occasion de chaque épreuve, validée par le procès-verbal de ladite course publiée au Bulletin officiel de la SECF.

<u>Classement lors d'une épreuve du Triptyque</u> <u>2018</u>	<u>Points</u>
1 <sup>er</sup>	15
2 <sup>eme</sup>	10
3 <sup>eme</sup>	8
4 <sup>eme</sup>	6
5 <sup>eme</sup>	5
6 <sup>eme</sup>	4
7 <sup>eme</sup>	3
Non placé, disqualifié, arrêté, tombé	1

Si le procès-verbal d'une étape doit être modifié ultérieurement sur décision des Commissaires de la SECF, les points attribués initialement sont modifiés en conséquence.

### 5.3. Challenge entraîneurs

Les entraîneurs marquent des points selon la performance des chevaux, déclarés à leur effectif d'entraînement au moment de la course, obtenue à l'occasion de chaque épreuve, validée par le procès-verbal de ladite course publiée au Bulletin officiel de la SECF.

<u>Classement lors d'une épreuve du Triptyque</u> <u>2018</u>	<u>Points</u>
1 <sup>er</sup>	15
2 <sup>eme</sup>	10
3 <sup>eme</sup>	8
4 <sup>eme</sup>	6
5 <sup>eme</sup>	5
6 <sup>eme</sup>	4
7 <sup>eme</sup>	3
Non placé, disqualifié, arrêté, tombé	1

Un entraîneur ayant plusieurs chevaux déclarés à son effectif dans une épreuve cumulera les points obtenus par chacun de ces chevaux.

Si le procès-verbal d'une étape doit être modifié ultérieurement sur décision des Commissaires de la SECF, les points attribués initialement sont modifiés en conséquence.

### 5.4. Cas d'égalité

- Dans une épreuve

En cas de dead heat dans une épreuve, les points liés au classement des participants concernés sont additionnés puis divisés entre les participants concernés de manière équitable.

- Dans un classement

En cas d'égalité de points, le participant ayant le plus grand nombre de participations obtient le meilleur classement. En cas de nouvelle égalité, le participant ayant cumulé le plus grand nombre de victoires à l'occasion des épreuves du Triptyque 2018 obtient le meilleur classement. En cas de nouvelle égalité le meilleur classement sera attribué au participant cumulant le plus grand nombre de seconde place, puis de troisième place, quatrième place, cinquième place, sixième place puis septième place et enfin en cas de nouvelle égalité, le participant ayant obtenu le meilleur classement dans le Prix de Cornulier est classé devant l'autre.

### **Article 6. Publication des résultats**

Les résultats sont communiqués par la SECF après chaque épreuve du Triptyque 2018. Les classements sont consultables sur le site Internet [www.letrot.com](http://www.letrot.com) ou peuvent être réclamés sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur au 7 rue d'Astorg à Paris (75008).

### **Article 7. Lots**

L'ensemble des lots seront remis à l'occasion de la dernière épreuve. Pour prétendre recevoir son lot, sauf cas de force majeure, les lauréats doivent être physiquement présents à Vincennes hippodrome de Paris le jour de la dernière épreuve.

#### **7.1. Triptyque 2018**

Le propriétaire du cheval qui remporte les 3 épreuves du Triptyque 2018 gagnera une prime de 100 000 €

#### **7.2. Challenge chevaux**

Le propriétaire du cheval vainqueur du classement recevra un objet d'art

#### **7.2. Challenge jockeys**

1er : une prime de trois mille euros (3 000€).

#### **7.3. Challenge entraîneurs**

1er : une prime de deux mille euros (2 000€).

#### **7.4. Echange - Remboursement**



- Direction

Technique

Aucun lot du Triptyque 2018 ne sera échangé ou remplacé en numéraire.

Toutefois, dans l'hypothèse où le lot ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier s'engage à offrir un lot de valeur équivalente.

Les lots seront délivrés dans un délai minimum de trente jours à compter de l'épreuve finale.

## **Article 8. Responsabilité**

### 8.1. Participant

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion, des différents classements, de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### 8.2. Société Organisatrice

La société Organisatrice ne fait que délivrer le lot gagné par un participant. Dès lors, elle n'a ni la qualité de vendeur, ni de fournisseur, ni de prestataire. De ce fait, elle ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

L'organisateur du présent circuit ne saurait voir engager sa responsabilité au titre d'un retard dans la livraison du lot gagné.

## **Article 9. Contestations**

9.1. Toute demande ou contestation quant aux classements du Triptyque 2018 et à l'attribution des lots devra être adressée à la société organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la fin du Triptyque 2018 comme indiqué à l'article 3 à l'adresse suivante :

Société d'encouragement à l'élevage du Cheval Français  
7 rue d'Astorg  
75008 Paris

Aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement ne sera admise.

9.2. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

## **Article 10. Force majeure**

La responsabilité de la société organisatrice sera dérogée dans le cas où il lui deviendrait impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'évènements possédant le caractère de la Force Majeure.

Sont considérés comme cas de Force Majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, des faits qui perturberaient, modifieraient ou annuleraient les classements ou les étapes tels que les intempéries ou toute décision impliquant la fermeture de l'hippodrome, des modifications impératives du calendrier des courses entraînant notamment l'annulation d'une course, les grèves du personnel. Cette liste n'est pas exhaustive.

En conséquence, aucune indemnité ne pourra être exigée.

## **Article 11. Consultation du règlement du jeu**

### 11.1. Consultation

L'ensemble de ses dispositions peut être consultées gratuitement sur simple demande auprès de la société organisatrice en s'adressant, par écrit à celle-ci au 7 rue d'Astorg à Paris (75008).

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, et sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Toutefois, ce remboursement est limité à une seule personne par foyer, soit, même nom et ou même adresse.

## **Article 12. Litiges et droit applicable**

L'Organisateur est seul souverain de ses décisions en cas de difficultés dans l'interprétation ou dans l'application du présent règlement.

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, exceptés ceux indiqués dans le présent règlement pour lesquels la société organisatrice dispose d'une souveraineté absolue au sujet de son règlement, sera soumis exclusivement au tribunal compétent au regard des règles du Code de Procédure Civile.